



Le contrat d'apprentissage

● Pour qui ?

Vous avez entre 16 et 29 ans ?

Pour commencer une formation en apprentissage, vous devez avoir entre 16 et 29 ans révolus. Néanmoins, les jeunes âgés d'au moins 15 ans ayant terminé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3^{ème}) sont également éligibles.

Vous avez 30 ans ?

Vous pouvez être apprenti si :

- vous étiez déjà en apprentissage et vous souhaitez continuer pour obtenir un diplôme supérieur,
- vous étiez en contrat d'apprentissage mais il s'est arrêté et ce n'était pas votre choix (faute de l'employeur, entreprise qui a fermé, problème de santé).

Il n'y a pas de limite d'âge, si :

- vous êtes reconnu travailleur handicapé,
- vous avez besoin d'un diplôme pour créer ou reprendre une entreprise,
- vous êtes inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

● De quoi s'agit-il ?

Vous signez un contrat de travail avec un employeur et alternez enseignement théorique au sein d'un CFA (centre de formation d'apprentis) ou en établissement de formation et pratique en entreprise.

L'apprentissage est diplômant ! Vous pouvez obtenir un diplôme d'Etat, CAP, BAC, BTS, DUT/BUT, Licence, Master, diplôme d'ingénieur...



Vous aurez un double statut : salarié et étudiant

● Comment ça marche ?

Vous signez soit :

- **un contrat à durée déterminée (CDD)** de 6 mois à 3 ans, selon le type de la qualification préparée. Il peut être prolongé jusqu'à 4 ans si vous êtes reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau ou en cas d'échec à l'examen.
- **Un contrat à durée indéterminé (CDI)** qui débute par une période d'apprentissage.

● Quel est le rythme de votre alternance ?

La durée de formation en Centre de Formation (CFA) est au moins égale à 25% de la durée totale du contrat d'apprentissage (ou de la période d'apprentissage si le contrat signé est en CDI). Le reste du temps vous êtes en entreprise.

Le rythme d'alternance dépend de nombreux facteurs tels que le diplôme préparé, le métier, la programmation de l'enseignement au CFA...

● Quel sera votre salaire mensuel?

(valeur du SMIC au 1^{er} janvier 2026)

	- 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans		26 ans et plus	
	Salaire brut	Montant brut	Salaire brut	Montant brut	Salaire brut	Montant brut	Salaire brut	Montant brut
1 ^{ère} année	27% du SMIC	492,22 €	43% du SMIC	783,90 €	53% du SMIC*	966,21 €	100% du SMIC*	1 823,03 €
2 ^{ème} année	39% du SMIC	710,98 €	51% du SMIC	929,75 €	61% du SMIC*	1 112,05 €	100% du SMIC*	1 823,03 €
3 ^{ème} année	55% du SMIC	1 002,67 €	67% du SMIC	1 221,43 €	78% du SMIC*	1 421,96 €	100% du SMIC*	1 823,03 €

* En pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) si existant